

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 241/6e L rendant exécutoire la délibération n° 241/6e L du 18 novembre 1965 de la Commission permanente de l'Assemblée territoriale portant virement de crédits de chapitre à chapitre au budget du Service local, exercice 1965.

n° 241/6e L

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 18 novembre 1965
Numéro JO n° 1 du 01/01/1966	Date du numéro 1 janvier 1966

VISAS

Vules arrêtés n° 1163, 1311 et 1435 des 10 juillet 1965, 4 août 1965 et 4 septembre 1965 rendant exécutoires les délibérations nes 204, 205, 209 et 212/6e L des 10 juillet 1965, 4 août 1965 et 4 septembre 1965 portant remaniement du budget initial

Vule décret financier du 30 décembre 1912

Sur proposition du Conseil de Gouvernement dans sa séance du 2 novembre 1965

A adopté dans sa séance du 18 novembre 1965 :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont autorisés les virements de crédits de chapitre à chapitre ci-après : Des chapitres : 1-2 – 1 Allocations. viagères- 7.500.000 8 – 2 – 1 Service des Finances 4.000.000 8 -6- Services communs 5.550.000 10 – 4- 1 Assistance médicale 2.200.000 15 – 2 – 6 Recensement 2.000.000 17 – 7 – Camps pénaux 2.000.000 20 – 3 – 1 Service de l'Elevage 1.500.000 28 – 2 – 1 Constructions bâtiments et logements. 3.000.000 28 – 2 – 6. Adduction d'eau lotissement de l'Aviation 1.000.000 28 – 3 – Acquisition d'immeubles 4.000.000 32.750.000 Aux chapitres : 3 – 2 – Assemblée territoriale 600.000 9 – 6 – 15 Location et ameublement des fonctionnaires 12.000.000 9 – 6 – 18 Frais d'entretien des délinquants 1.100.000 11 – 3/2/3 Eau et électricité de l'Hôpital Peltier..... 4.500.000 14 – 7/8 Ministère de l'Intérieur « Personnel ».. 2.000.000 15 – 8 – 3 Cercle de Djibouti 4.500.000 15 – 2 – 3 Cercle d'Ali-Sabieh, eau 1.000.000 28 – 2 – 2 Cercle de Tadjourah, construction bâtiments 1.000.000 28 -2- 5 Cercle d'Ali-Sabieh, construction bâtiments 500.000 28 – 2 – 6 Adduction d'eau: Arta et aménagement puits n° 8 (subvt.) . 5.000.000 28 – 4 – 1 Acquisition véhicule 550.000 32.750.000

Le Président de la Commission permanente de l'Assemblée territoriale, HASSAN MOHAMED MOYALE. Le Secrétaire de la Commission permanente de l'Assemblée territoriale, OMAR KAMIL WARSAME.